

# TYREFACTS ONLINE

20.04.2021

NL 9u30 • FR 13h30



# FEDERTYRE

- Fédération des spécialistes du pneu
  - Faire du lobbying
  - Suivi des législations
  - Service d'étude
  - PR du secteur
  - Résautage
  - Formations

# PNEUBAND

- Commission des importateurs et fabricants de pneus
  - Rôle du pneu dans le débat écologique
  - Augmenter la conscience du pneu au sens large
  - Augmenter le professionnalisme du secteur
  - Suivre et communiquer sur les développements dans le monde du pneu
  - L'économie circulaire

# LE NOUVEAU LABEL EUROPÉEN POUR LES PNEUS COMME OUTIL DE VENTE



# Objectifs du webinaire

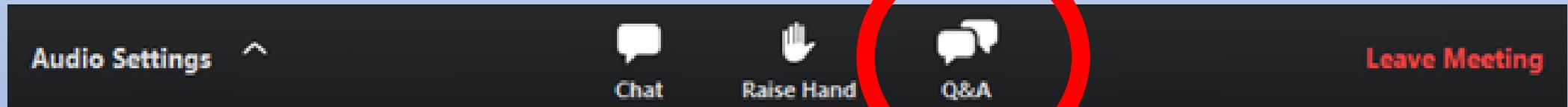
- Familiarisation avec les origines du label des pneus
- Compréhension du rôle du détaillant en pneumatiques dans l'amélioration de la sécurité routière et la protection de l'environnement par le fait de vendre de « meilleurs » pneus
- Explication des différences entre l'ancien et le nouveau label des pneus
- Respect de toutes les obligations découlant du nouveau règlement
- Aptitude à mener un entretien de vente à partir des informations fournies par l'étiquette apposée sur le pneu, conformément aux directives du règlement

# PROGRAMME

- Principes de base du label des pneus en 2021
- Obligations des fournisseurs de pneus
- Obligations des distributeurs de pneus
- Obligations des vendeurs de voitures neuves
- Obligations des services hosting
- Entretien de vente à partir des informations fournies par l'étiquette apposée sur le pneu, conformément aux obligations du Règlement 2020/740
- Questions et Réponses

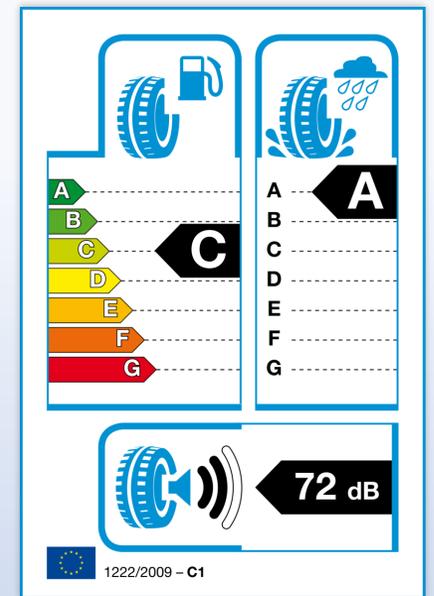
Questions ?

→ le bouton Q&A



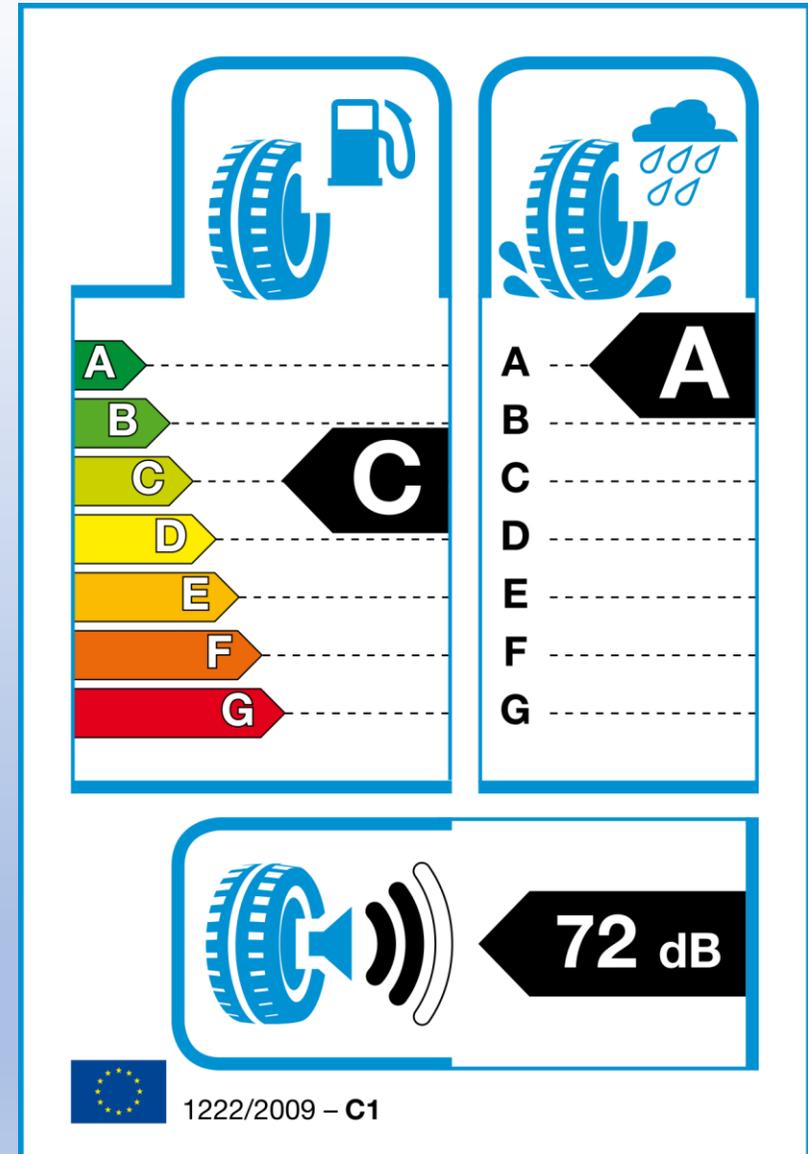
# Historique du label des pneumatiques

- Le premier label destiné à être apposé sur les pneus a vu le jour en 2012.
  - Règlement (UE) 1222/2009
- Ce label fait mention, de façon claire et non ambiguë, de la classification du pneu quant à
  - son efficacité en carburant,
  - son adhérence sur sol mouillé
  - ses émissions sonores externes.



# Objectives

- Améliorer la sécurité routière et tendre vers la réduction du nombre de morts et de blessés sur les routes
- Protéger l'environnement en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> et en limitant la pollution sonore
- Aider les consommateurs à prendre des décisions plus éclairées lors de l'achat de pneus
- Inciter le consommateur à acheter des meilleurs pneus
- Stimuler les fabricants de pneumatiques à innover



2017/2018

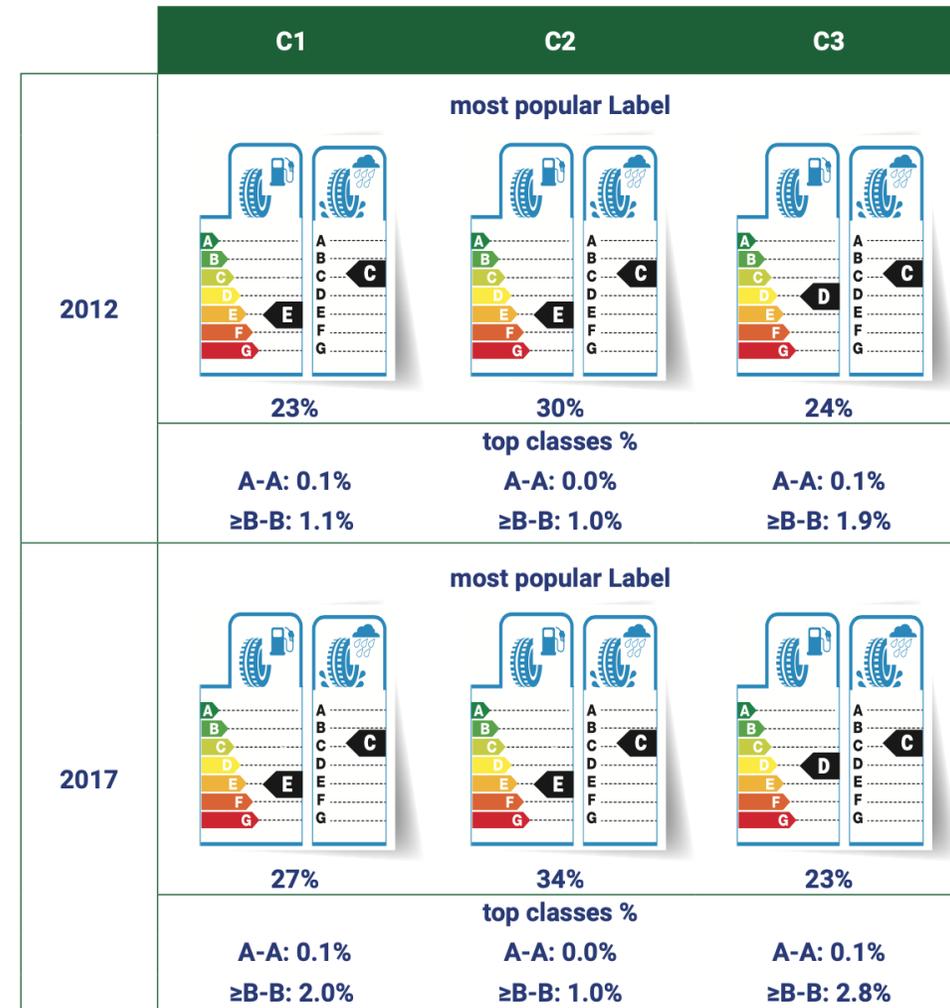
Évaluation du label européen des  
pneumatiques :  
les cinq premières années



# Conclusion de l'évaluation

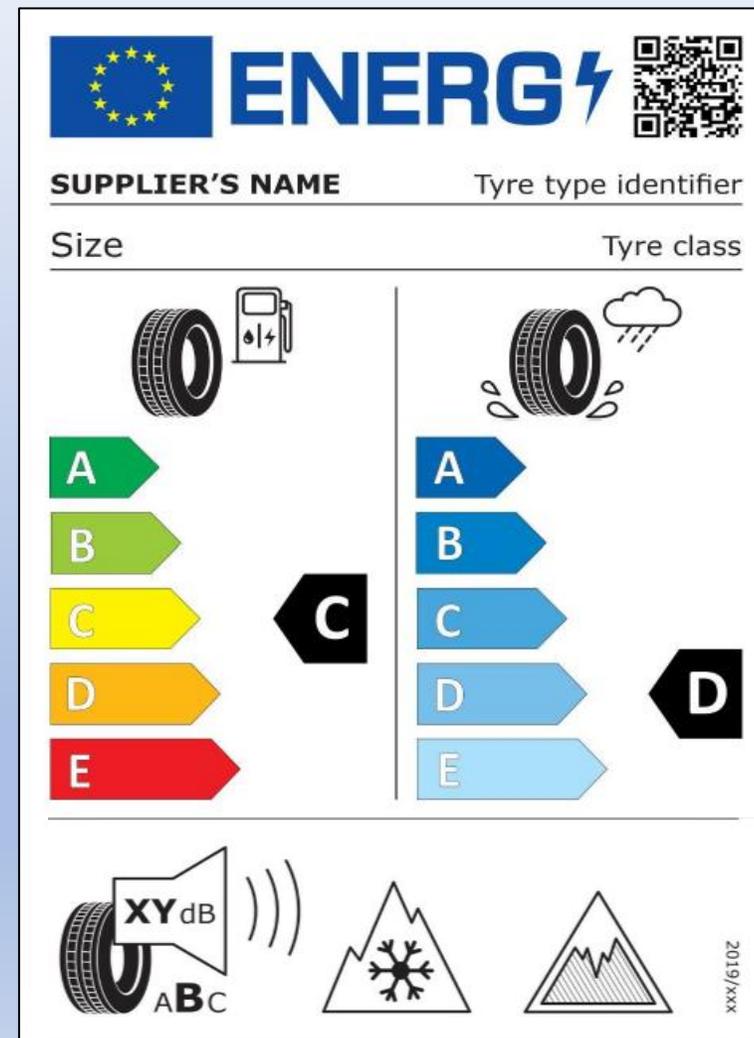
- Le label des pneumatiques doit être actualisé afin d'en accroître l'efficacité.
- Il n'est pas nécessaire pour l'instant de remanier les classes d'étiquetage.
- Le consommateur doit être mieux informé de la signification du label
- La sensibilisation doit conduire à vendre/acheter de meilleurs pneus.
- Le label doit devenir plus visible dans tous les communications

The most popular labels according to this Lizeo Group study are shown below by tyre segment:



# 1<sup>er</sup> mai 2021 : nouvelle version du label des pneus

Règlement (UE) 2020/740 du 25 mai 2020 sur l'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant et d'autres paramètres





Continental ENERGY

245/50Z120 90 (V)

EUROPEAN UNION

Fuel consumption	A
Wet grip	A
Rolling noise	A

72 dB(A)

ABC

QR CODE

# Objectifs du NOUVEAU label des pneumatiques

Les étiquettes font mention, de façon claire et non ambiguë, de la classification des performances des pneus en termes de résistance au roulement, de freinage sur sol mouillé et de bruit de roulement externe.

Le label aide les consommateurs à prendre des décisions plus éclairées lors de l'achat de pneus en leur permettant de déterminer facilement leurs priorités à la lumière de trois paramètres.

Dans le même temps, le label encourage les fabricants de pneus à innover afin que leurs pneus soient catégorisés dans les classes supérieures, en les rendant plus économes en carburant, plus sûrs et plus silencieux.



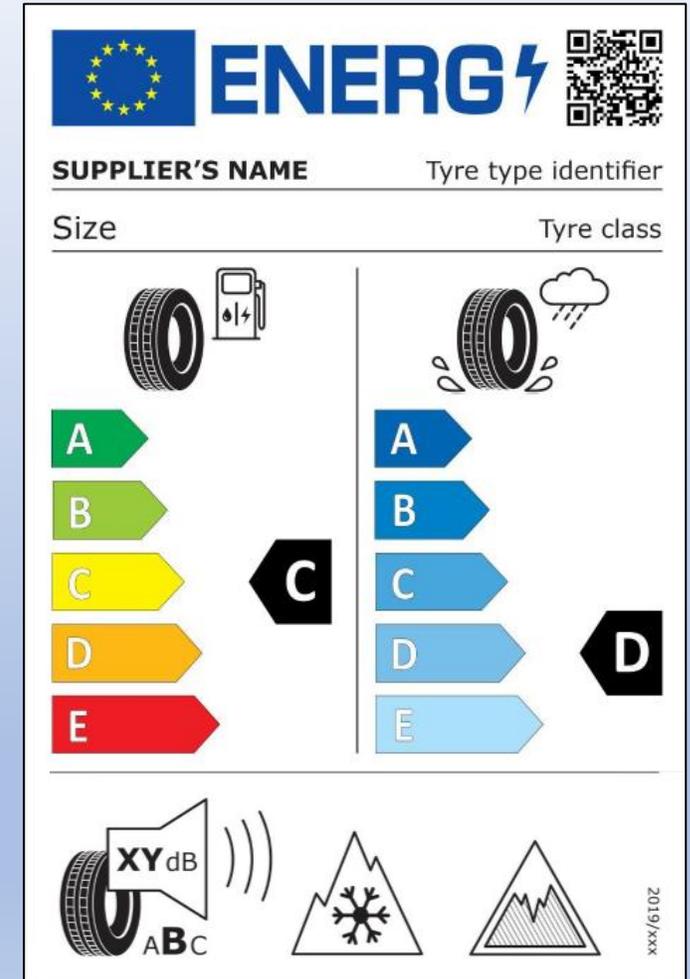
# Objectifs du NOUVEAU label des pneumatiques

Stratégie future en matière de climat (Green Deal) :

L'UE s'est fixé pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du transport routier joue un rôle important dans la réalisation de ces objectifs.

Choisir des pneus plus économes en carburant peut donc contribuer à réduire les émissions liées au transport. Pour aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées, l'UE introduit un nouveau système d'étiquetage des pneumatiques qui entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> mai 2021**.



# Objectifs du NOUVEAU label des pneumatiques



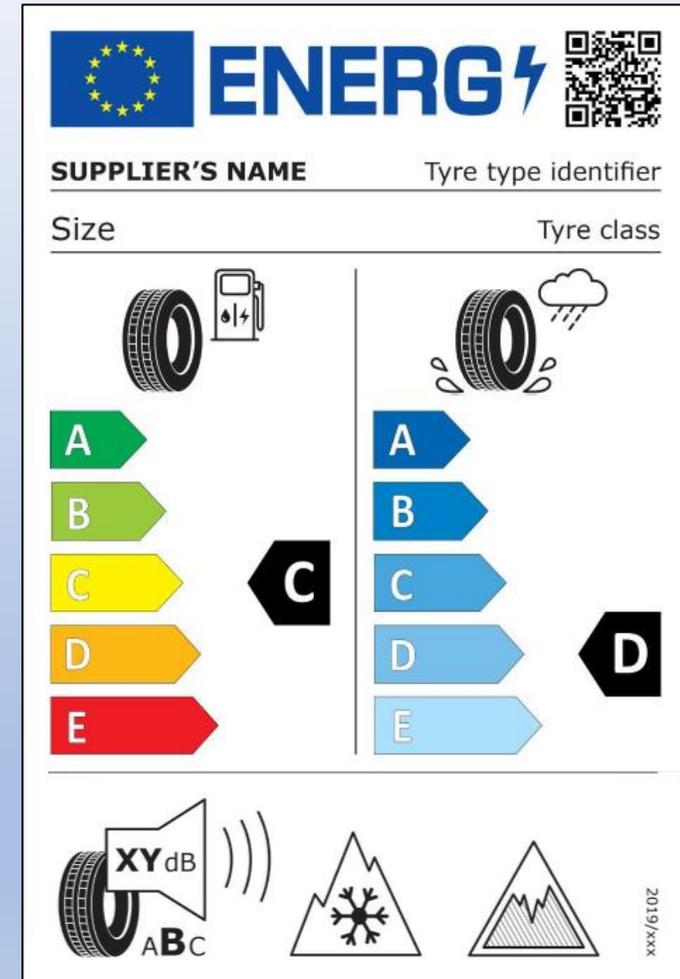
## Réduction des émissions

Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de **10 millions de tonnes** par an.

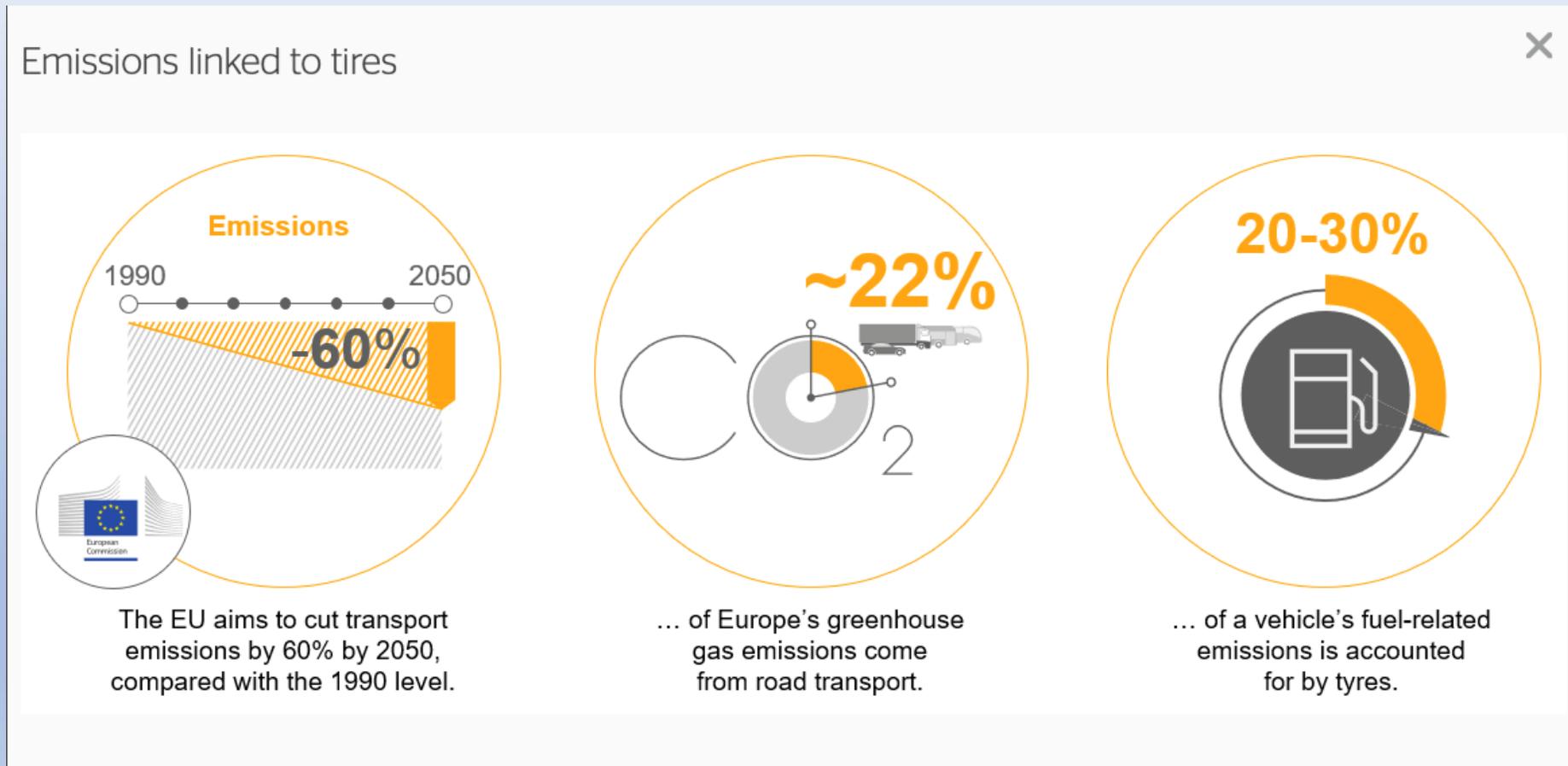


## Économies pour les consommateurs

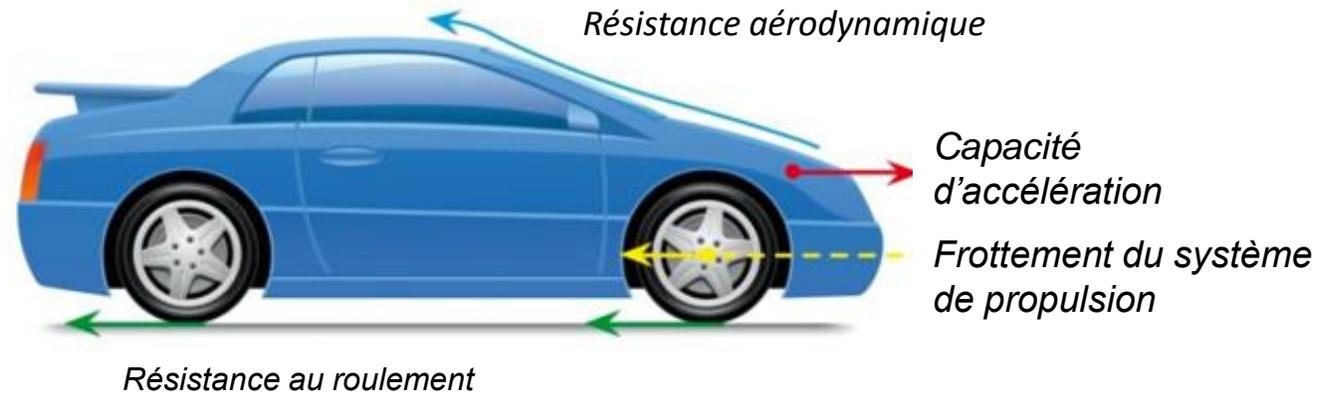
Une consommation réduite de carburant permettrait aux consommateurs d'économiser jusqu'à **2,8 milliards d'euros** par an.



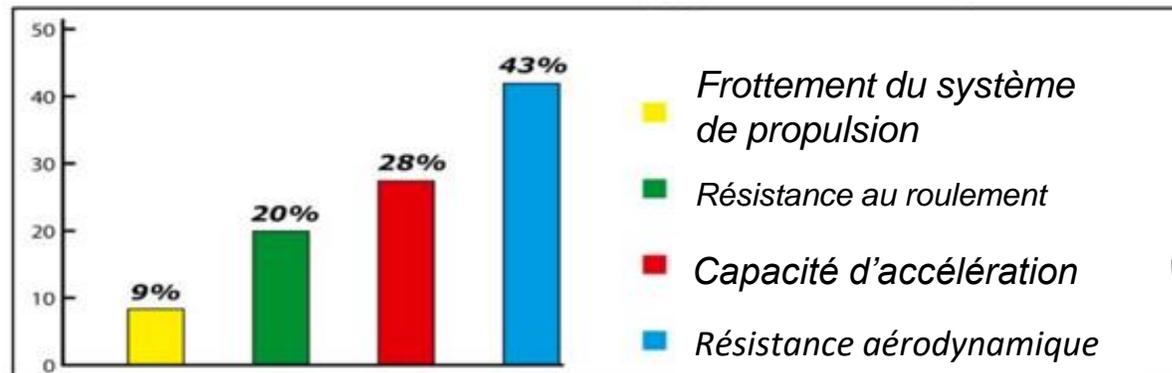
# Émissions de CO<sub>2</sub> liées aux pneumatiques

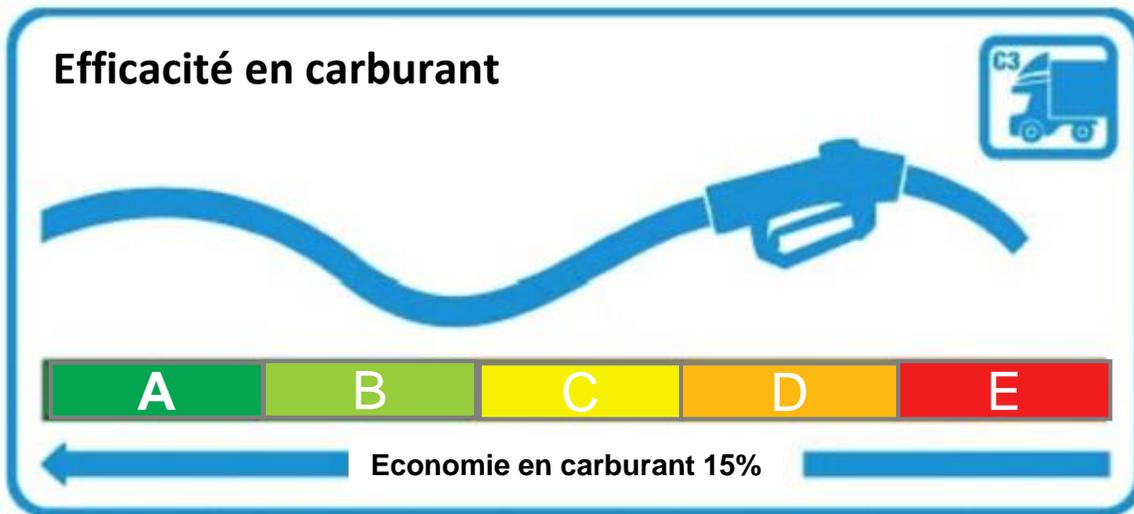
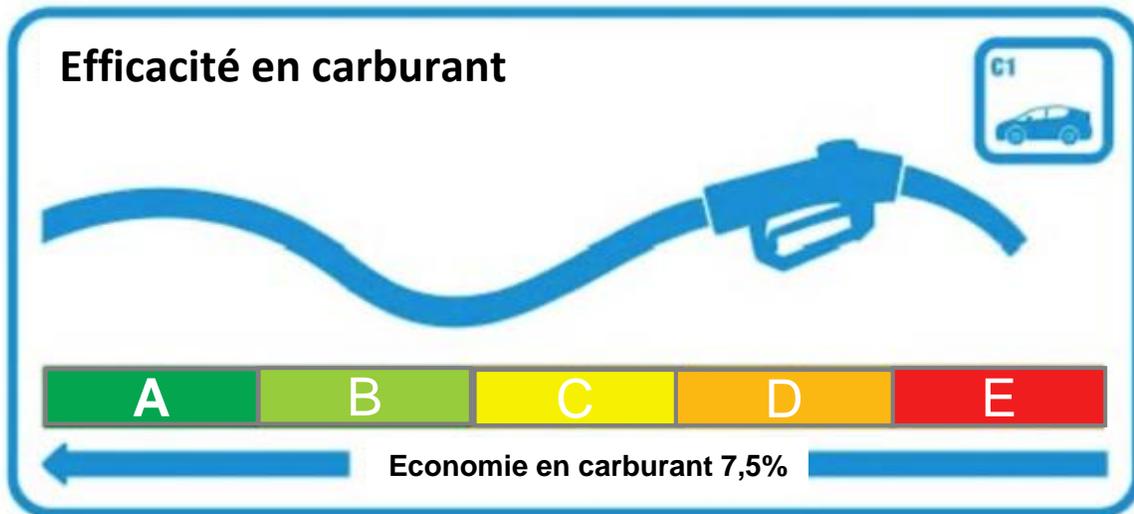


# Forces de résistance



Forces de résistance moyennes en cas d'usage combiné





Règle de base :

Différence en consommation entre 1 classes : 0,15 litre/100 km.

Durée de vie moyenne : 45.000 km

Économie sur toute la durée de vie des pneus :

$$45.000/100 * 0,15 * 1,40 \text{ €} = 94,5 \text{ €}$$

= plus que 20 € par pneu

Donc : la différence entre 2 classes = plus que 40 € par pneu

C1 = Pneu Tourisme   C2= Pneu Camionnette   C3 = Pneu Poids Lourd

Adhérence sur sol mouillé (à une vitesse de 80 km/h)



+3 m

+4 m

+5 m

+6 m

A

B

C

D

E

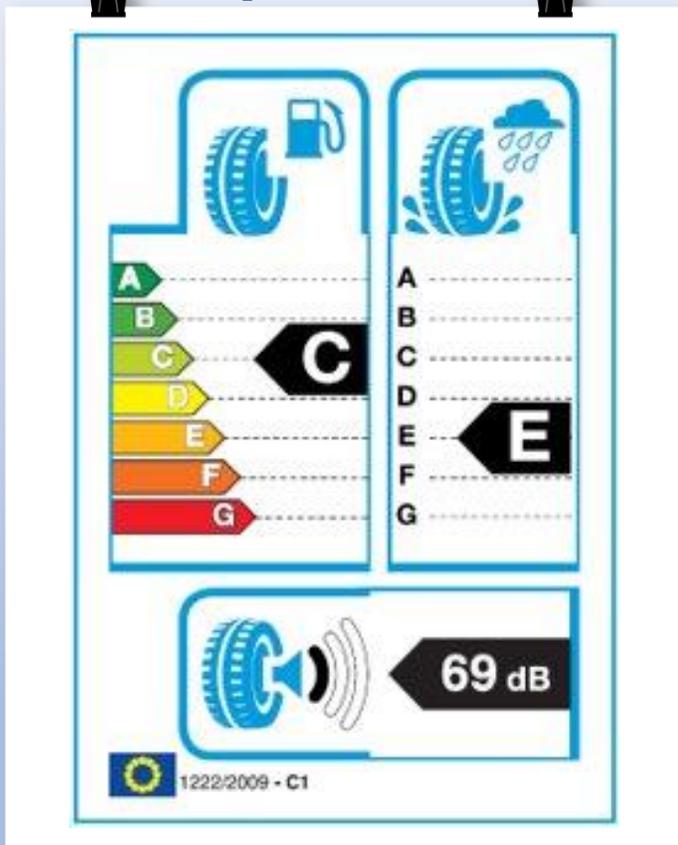


Ecart de distance de freinage  $\geq 18$  m (30 %)

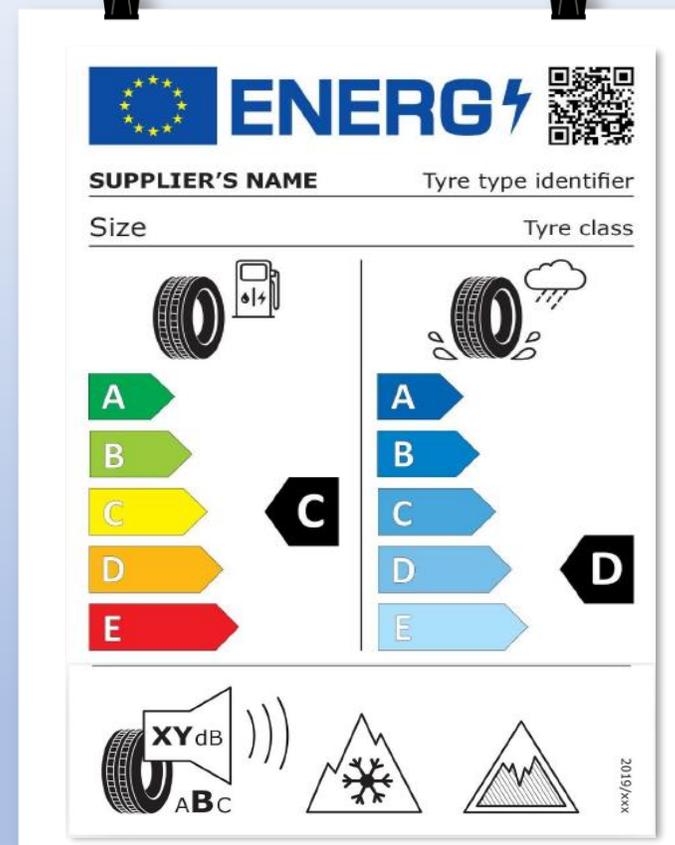


# La nouvelle étiquette

Depuis 2012

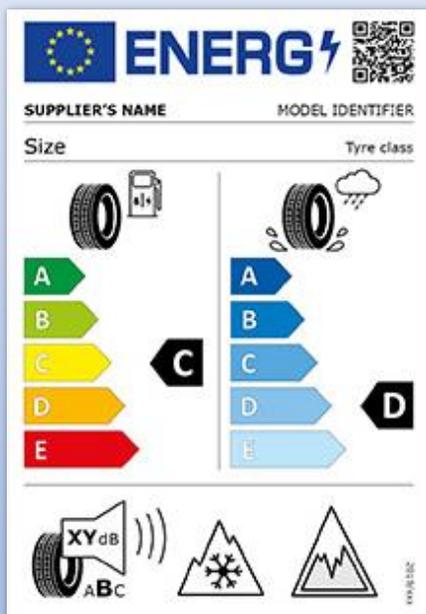


À partir du  
01/05/2021

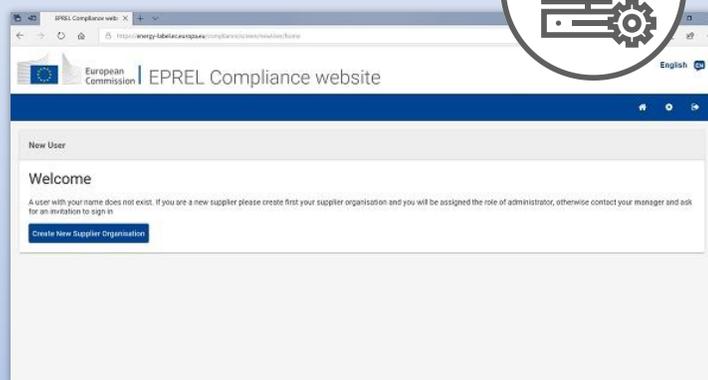


# Qu'est-ce qui change ?

## 1. Classification en matière de labellisation européenne des pneumatiques

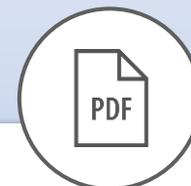


## 2. Base de données sur les produits EPREL



**EPREL : European Product Register for Energy Labelling**

## 3. Fiche d'information sur le produit

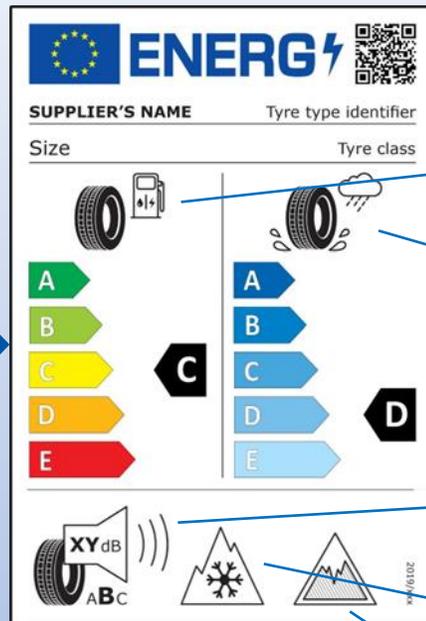
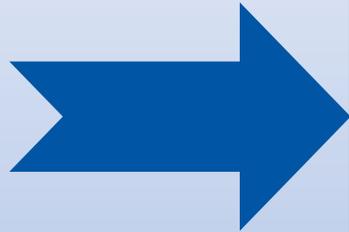
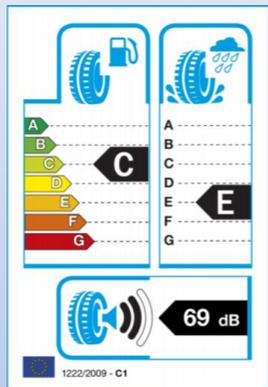


### Product Information Sheet

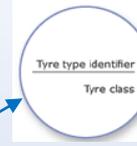
Delegated Regulation (EU) 2020/740	
Supplier name or trademark	Continental
Model identifier	0514069
Tyre size designation	11 R 22.5
Load-capacity index	148
Speed category symbol	J
Fuel efficiency class	E
Wet grip class	C
External rolling noise class	A
External rolling noise value	70 dB
Severe snow tyre	No
Date of start of production	30/20
Date of end of production	-
Commercial name or trade designation	HSU1 URBAN-TRAFFIC
Load version	
Additional information	
Load-capacity index (Load index for Dual mounting)	145
Load-capacity index (Single load index for Additional Service Description)	
Load-capacity index (Dual load index for Additional Service Description)	
Speed category symbol (for Additional Service Description)	

# • La NOUVELLE étiquette

Plus d'informations et lien vers EPREL



**Code QR**  
Possibilité de scanner le code QR pour accéder aux détails du produit dans la partie publique de la base de données de l'UE sur les produits (EPREL)



**Référence du type de pneumatique**  
Chaque produit pneumatique doit avoir un numéro d'identification unique.



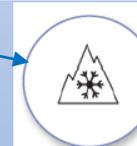
**Efficacité en carburant**  
5 classes, de A à E



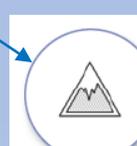
**Adhérence sur sol mouillé**  
5 classes, de A à E



**Bruit de roulement externe**  
Classification de A (le moins bruyant) à C (le plus bruyant)



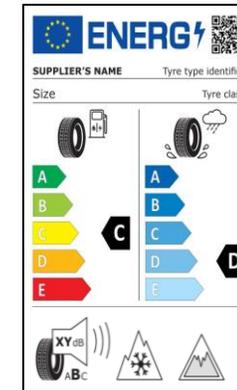
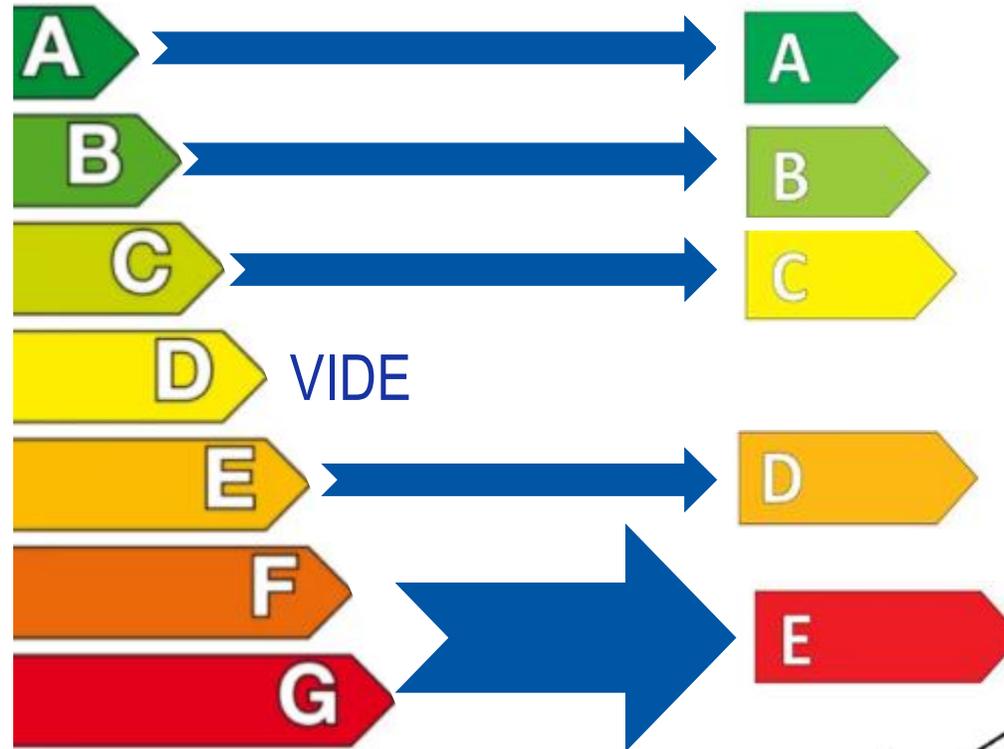
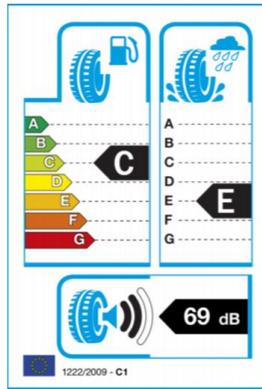
**Pneus neige (pneus hiver)**  
Uniquement si applicable : pneu conçu comme un pneu avec « adhérence sur la neige » selon la norme UNECE R117 (marquage « Three-Peak Mountain Snowflake »)



**Pneus verglas (pneus Nordic)**  
Uniquement si applicable : pneu conçu comme un pneu « verglas » selon les normes ISO pour les pneus C1. Pas encore de norme définie pour les pneus C2 et C3.

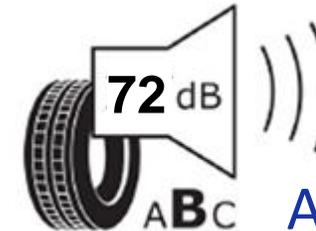
# • LA NOUVELLE CLASSIFICATION (pneus C1 et C2)

Résistance au roulement et adhérence sur sol mouillé : de 7 à 5 classes



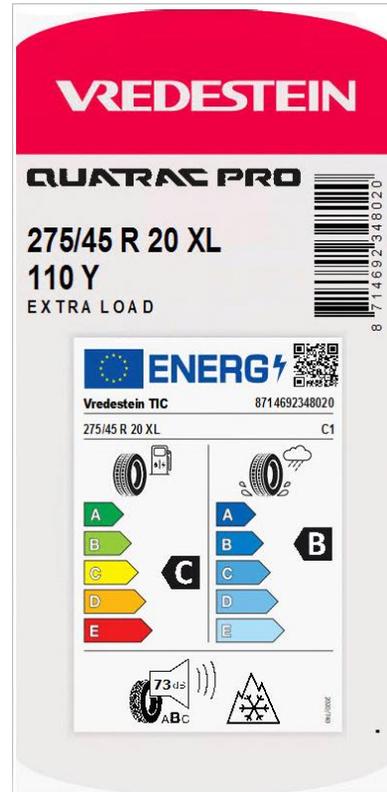
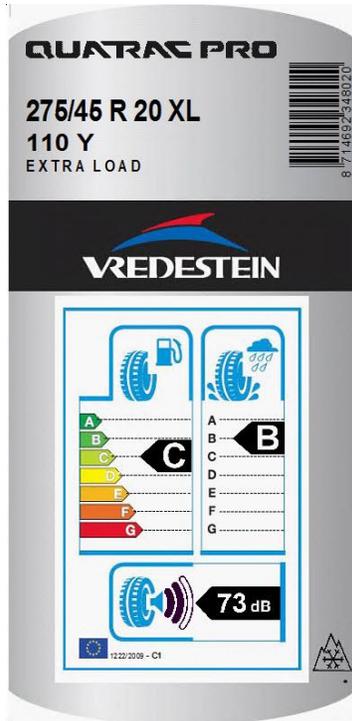
72 dB

Nouvelle classification pour le bruit de roulement externe

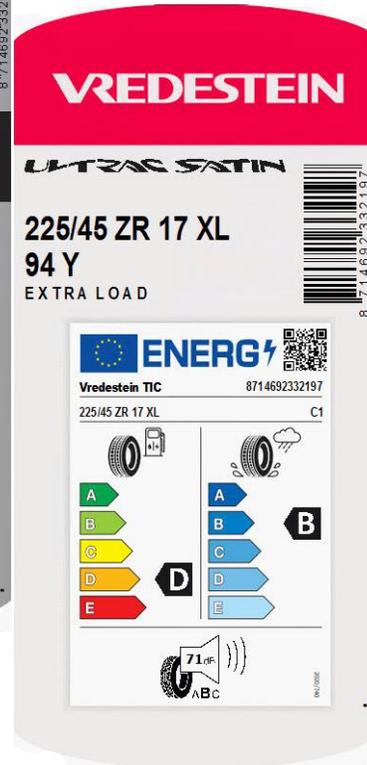
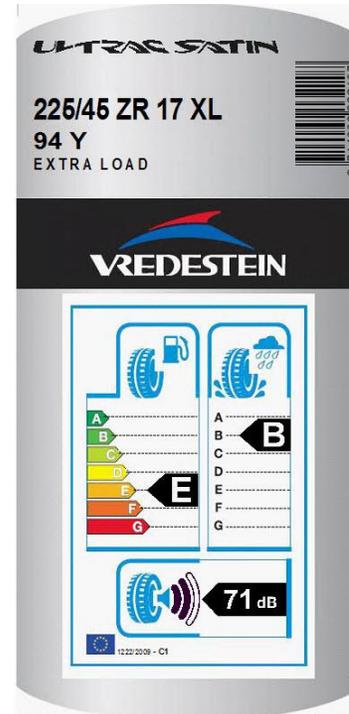


A, B, C remplacent ), ), )))

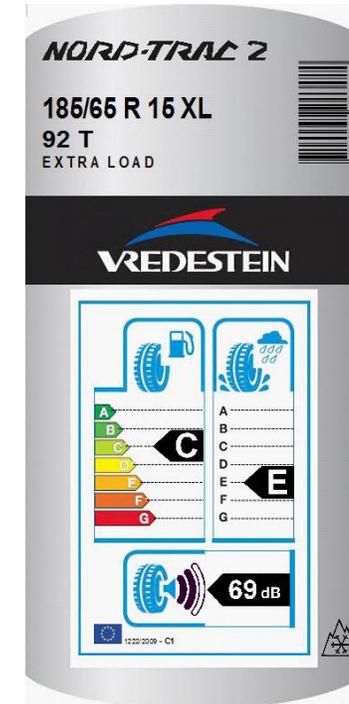
# Changement de classe possible pour des pneus identiques



Pas de changements



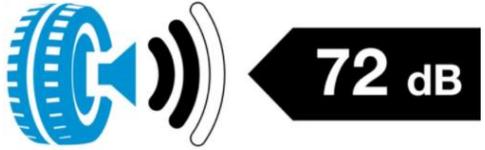
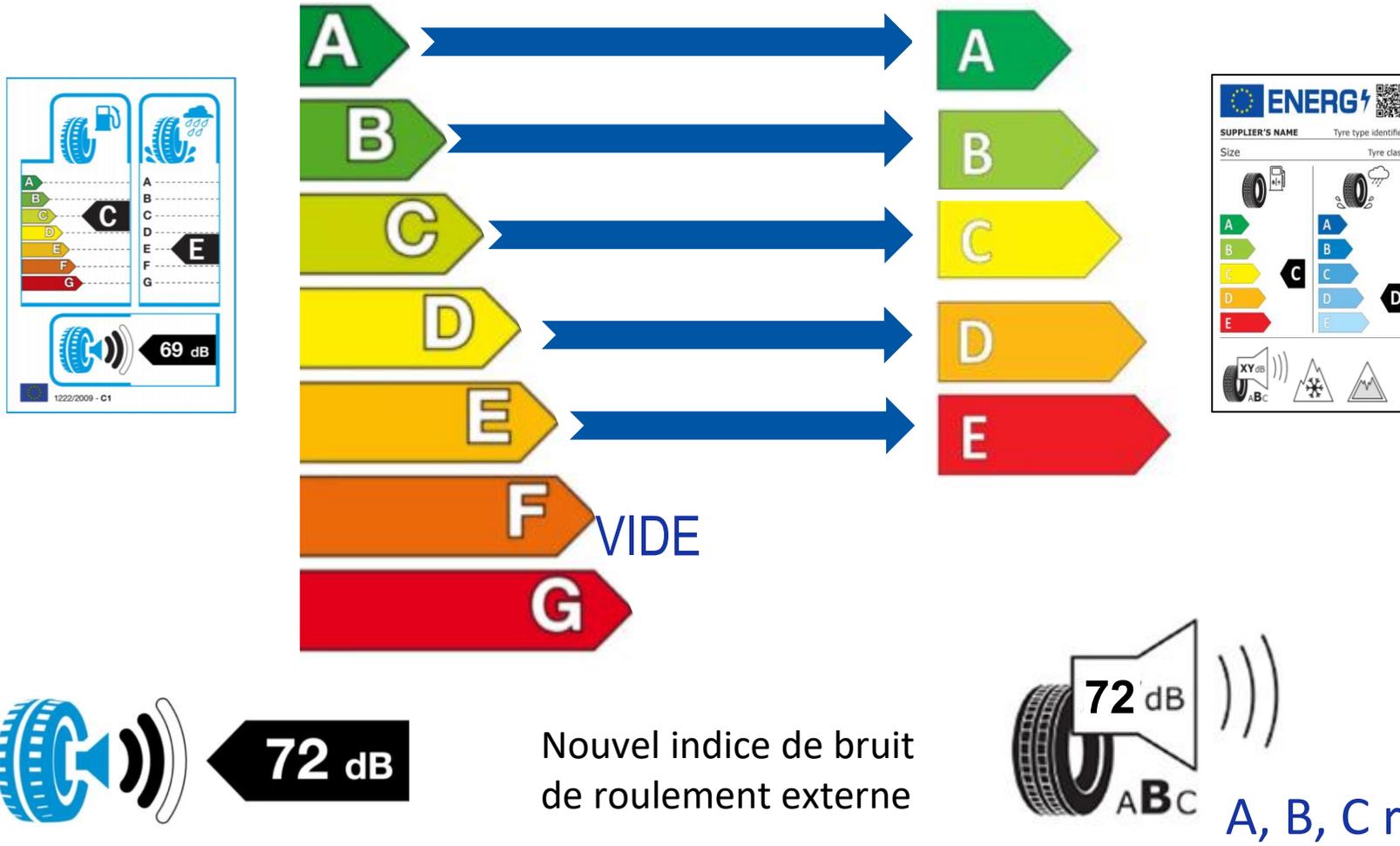
Consommation de carburant :  
E devient D



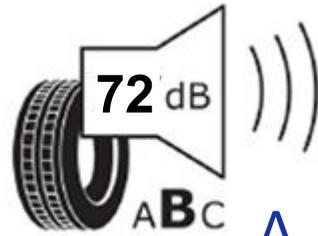
Adhérence sur sol mouillé: E  
devient D

# • LA NOUVELLE CLASSIFICATION (pneus C3)

Résistance au roulement et adhérence sur sol mouillé : de 7 à 5 classes



Nouvel indice de bruit de roulement externe



A, B, C remplacent ), ), ))

- **Nouvelles exigences pour les pneus C3 (marché du remplacement)**

#### Règlement actuel

Obligation de publier les indices de performance des pneus C1-C2-C3 dans la documentation technique promotionnelle, sur les sites web et les factures. Les pneus C1 et C2 doivent être munis d'une étiquette autocollante.

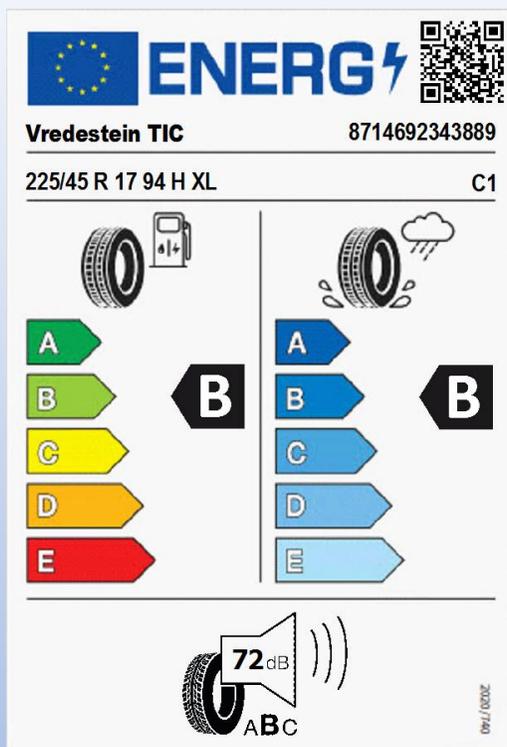
#### Nouveau règlement

En outre, tous les pneumatiques (y compris les pneus C3) doivent être munis d'une étiquette autocollante ou, s'il s'agit d'un lot de pneumatiques, d'une étiquette imprimée.

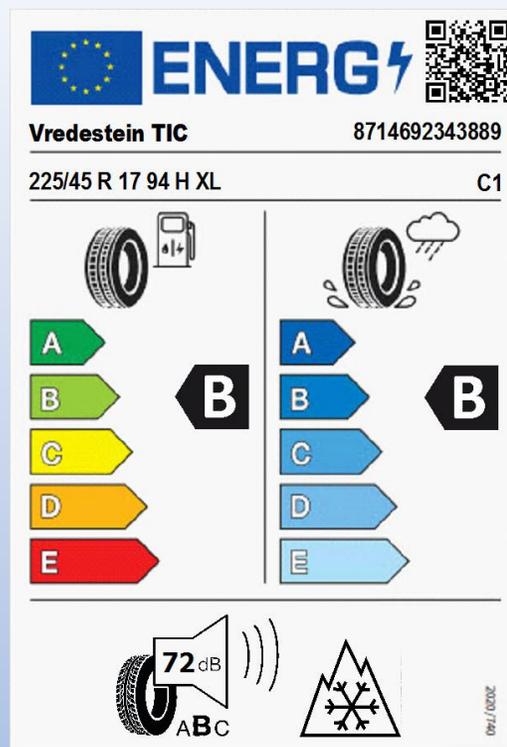
L'obligation d'indiquer sur la facture les valeurs d'étiquetage des pneus C1-C2-C3 devient caduque.



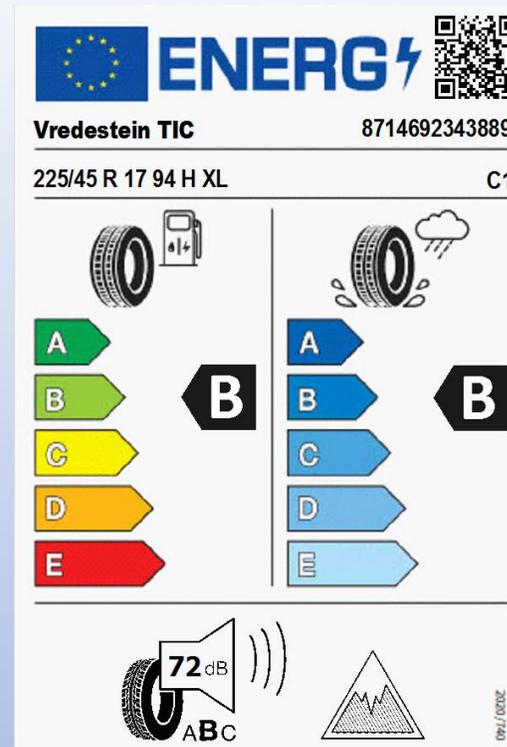
# LES DIFFÉRENTES ÉTIQUETTES



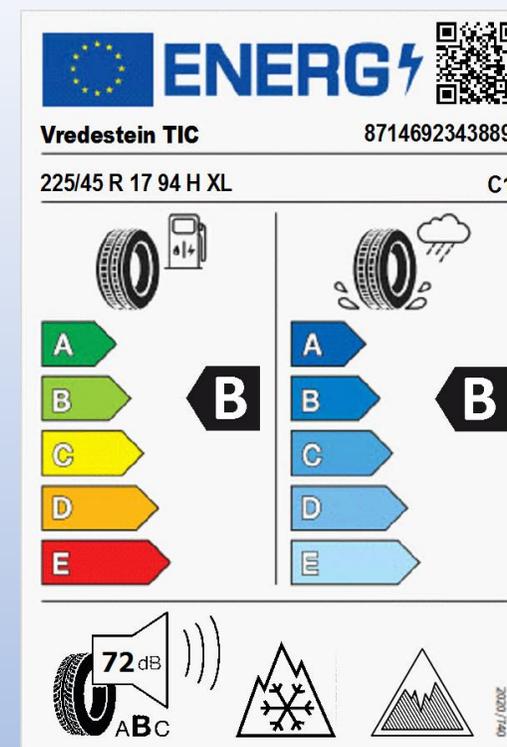
Pneu été



Pneu hiver  
(et Pneu All Season)



Pneu glace



Pneu glace

# Quels pneus ne sont pas concernés par le nouveau label européen des pneumatiques ?



Article 2

## Champ d'application

1. Le présent règlement s'applique aux pneumatiques C1, aux pneumatiques C2 et aux pneumatiques C3 qui sont mis sur le marché.

Les exigences applicables aux pneumatiques rechapés s'appliquent dès qu'une méthode d'essai appropriée pour mesurer la performance de ceux-ci est disponible, conformément à l'article 13.

2. Le présent règlement ne s'applique pas:

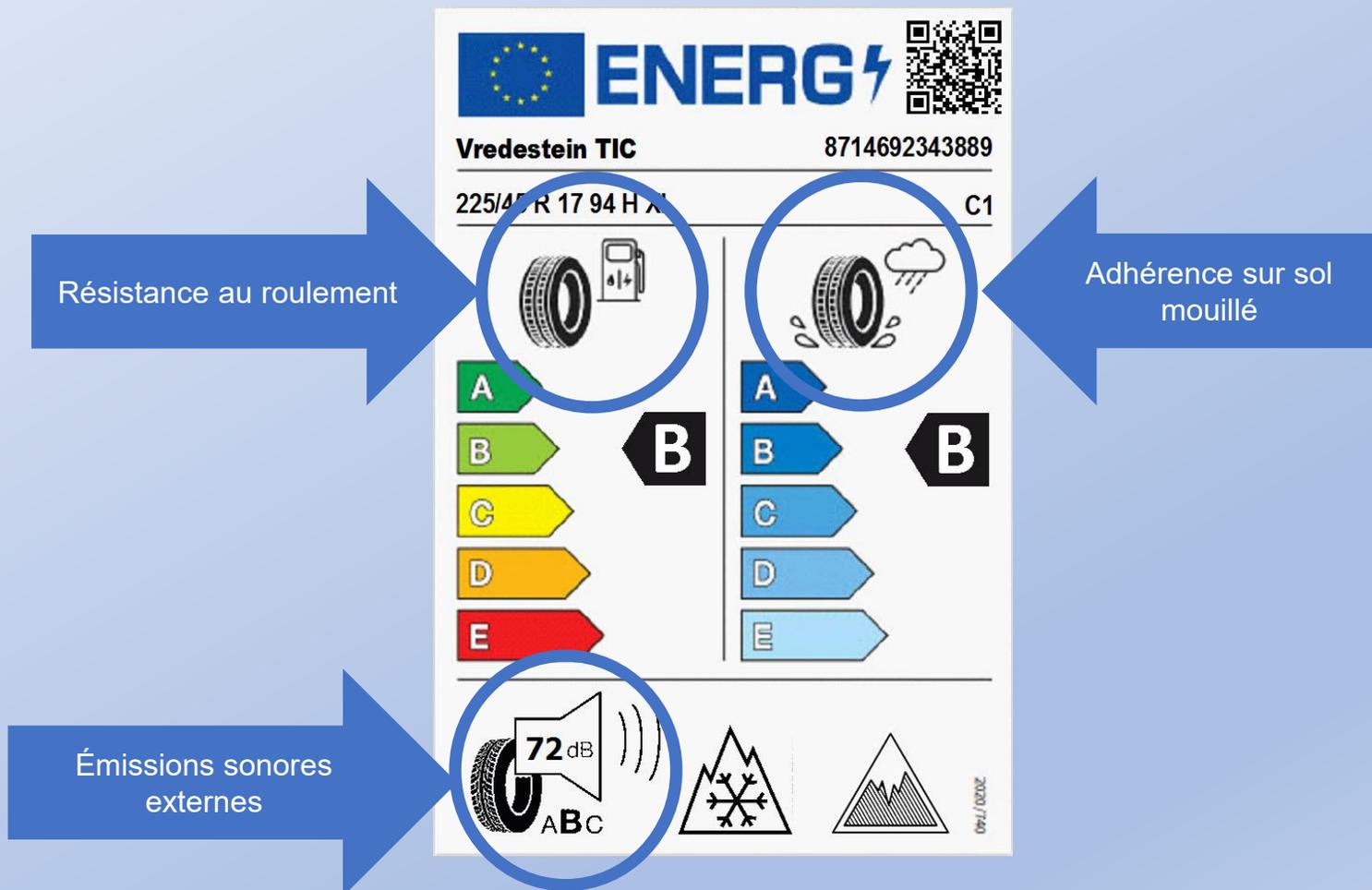
- a) aux pneumatiques professionnels non routiers;
- b) aux pneumatiques conçus pour être montés uniquement sur les véhicules immatriculés pour la première fois avant le 1<sup>er</sup> octobre 1990;
- c) aux pneumatiques de secours à usage temporaire de type T;
- d) aux pneumatiques dont l'indice de vitesse est inférieur à 80 km/h;
- e) aux pneumatiques dont le diamètre de jante nominal est inférieur ou égal à 254 mm, ou supérieur ou égal à 635 mm;
- f) aux pneumatiques munis de dispositifs additionnels destinés à améliorer les caractéristiques de traction, tels que les pneumatiques cloutés;
- g) aux pneumatiques conçus pour être montés uniquement sur des véhicules exclusivement destinés aux courses automobiles;
- h) aux pneumatiques d'occasion, à moins que ces pneumatiques ne soient importés d'un pays tiers.

- Pneumatiques professionnels non routiers (statut POR : Professional Off-Road use)
- Pneumatiques conçus pour être montés sur les véhicules immatriculés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1990
- Pneumatiques de secours à usage temporaire
- Pneumatiques dont l'indice de vitesse est inférieur à 80 km/h (F)
- Pneumatiques dont le diamètre du talon est  $\leq 10''$  ou  $\geq 25''$
- Pneumatiques munis de dispositifs additionnels destinés à améliorer les caractéristiques de traction, tels que les pneumatiques cloutés
- Pneumatiques de course
- **Pneumatiques d'occasion, à moins que ces pneumatiques ne soient importés d'un pays tiers**

# COMMENT LES MESURES SONT-ELLES EFFECTUÉES ?

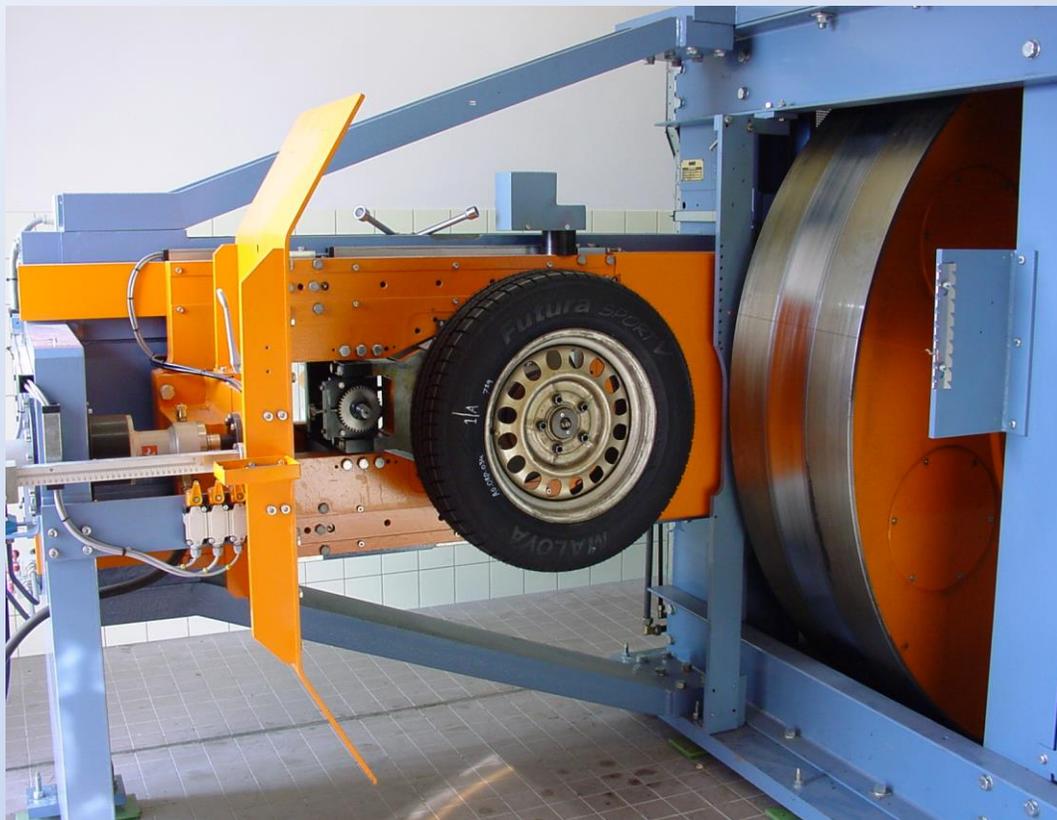


Limites pour le bruit (S), l'adhérence sur sol mouillé (W) et la résistance au roulement (R)

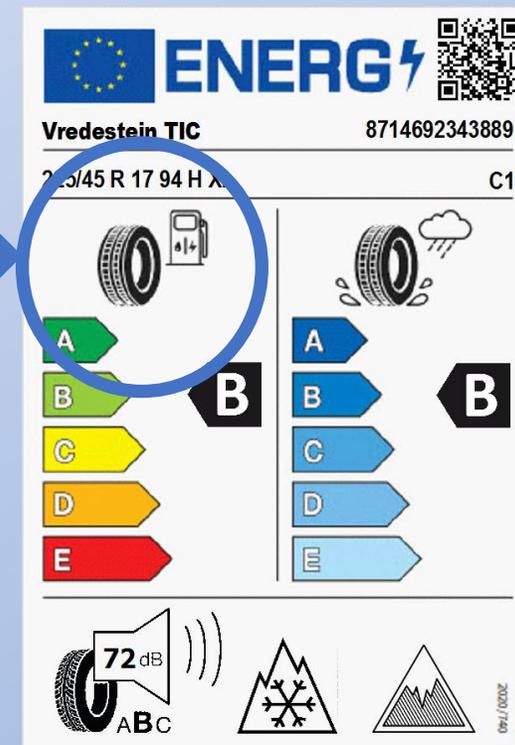


# COMMENT LES MESURES SONT-ELLES EFFECTUÉES ?

## RÉSISTANCE AU ROULEMENT



Résistance au roulement



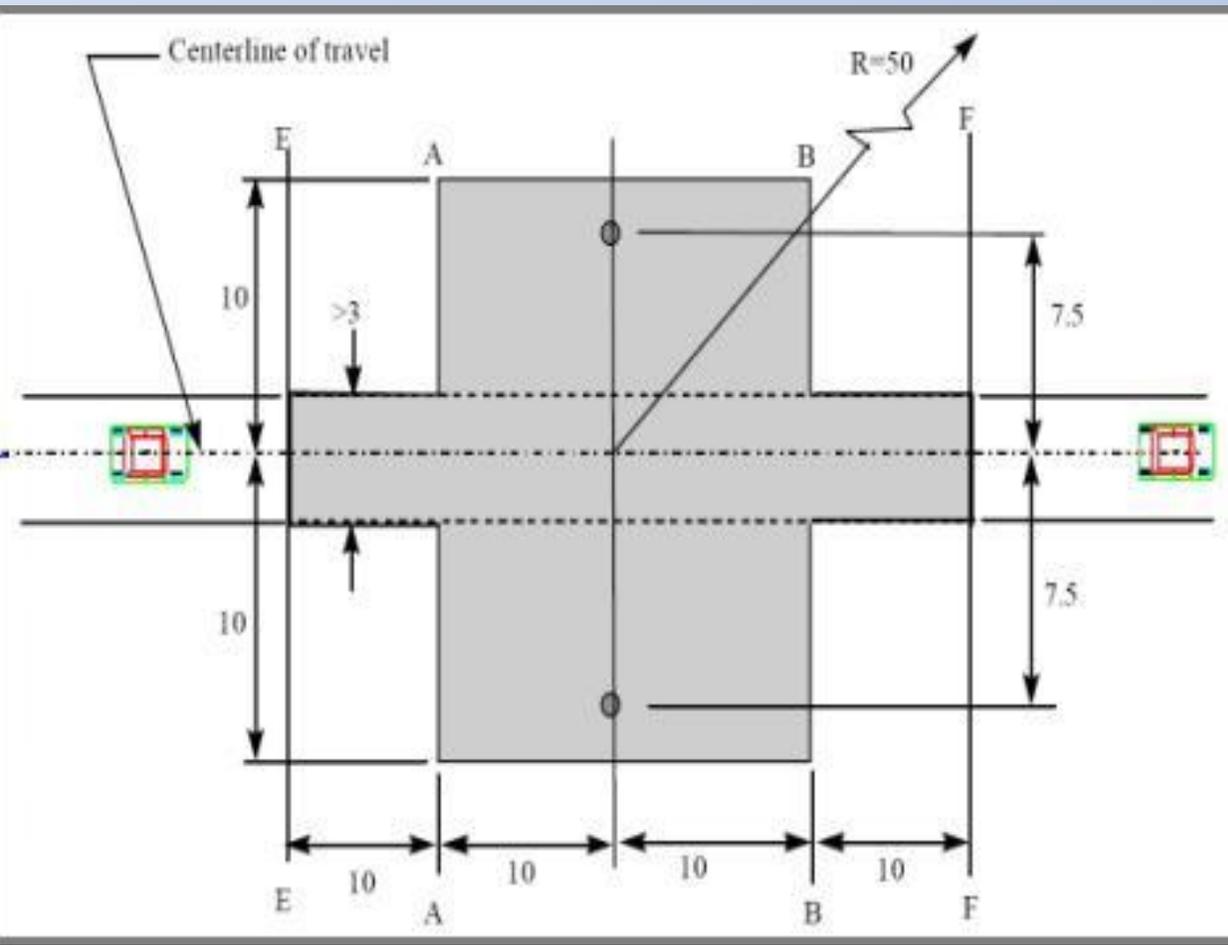
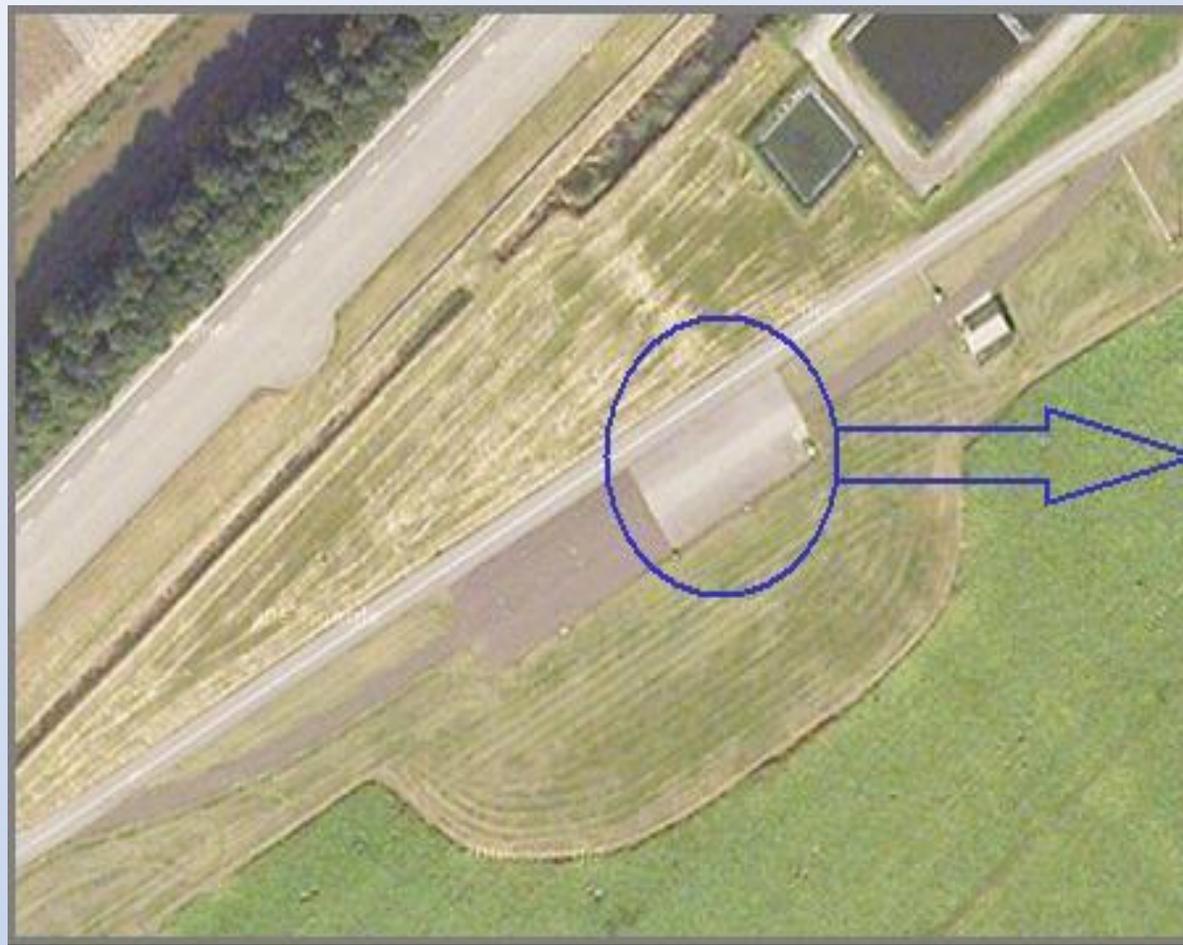
# COMMENT LES MESURES SONT-ELLES EFFECTUÉES ?

## ADHÉRENCE SUR SOL MOUILLÉ



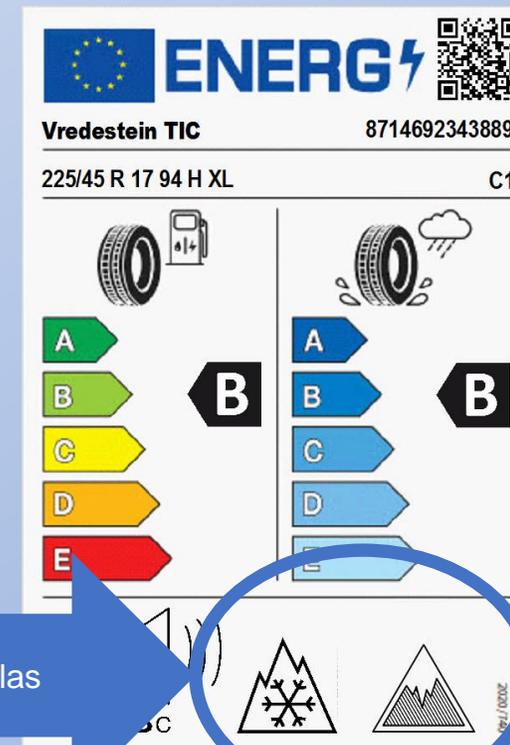
# COMMENT LES MESURES SONT-ELLES EFFECTUÉES ?

## BRUIT DE ROULEMENT EXTERNE



# COMMENT LES MESURES SONT-ELLES EFFECTUÉES ?

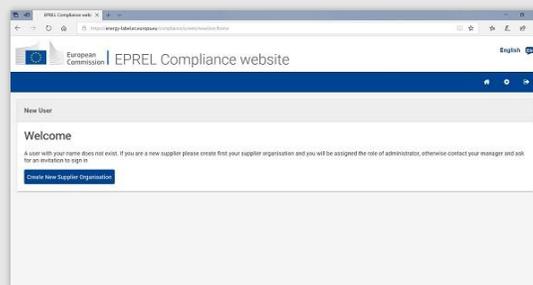
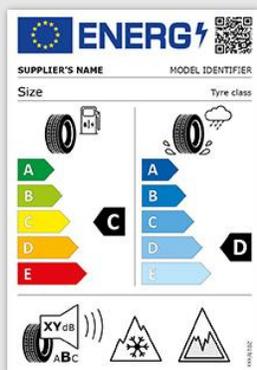
## Neige et verglas



Neige et verglas

# Base de données sur les produits EPREL

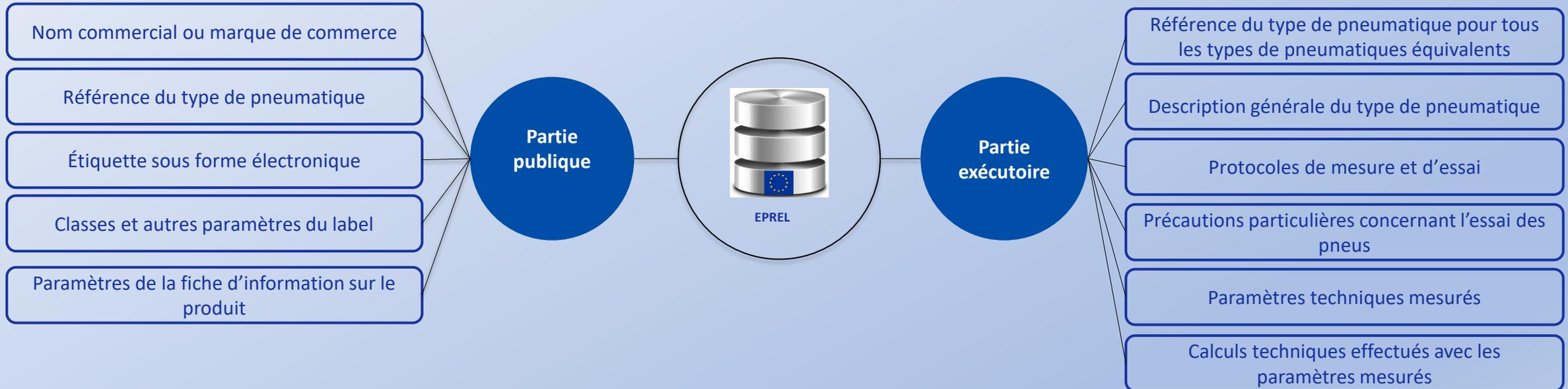
- › EPREL – European Product Registry for Energy Labelling
- › **Objectif principal : permettre aux consommateurs de rechercher les labels énergétiques et les fiches d'information sur les produits dans la base de données. Le code QR apparaissant sur la nouvelle étiquette européenne permet aux consommateurs d'accéder aux informations sur le produit en question et de télécharger les informations pertinentes.**
- › Les fournisseurs (fabricants, importateurs ou autres représentants autorisés) sont tenus d'enregistrer leurs pneus avant de les mettre sur le marché européen.



Productinformatieblad	
Regelgeving (EU) 2020/740	
Handelsnaam of handelsmerk	Bandenmerk
Commerciële typeaanduiding	WINTER 2020
Bandentypeaanduiding	871455555889
Maataanduiding	225/45 R 17
Beladingsindex	94
Snelheidsymbool	V
Brandstofefficiëntieklasse	C
Klasse grip op nat wegdek	D
Rolgeluidemissieklasse	B
Rolgeluidswaarde	71
Sneeuwband	Ja
Band met grip voor ijs	Nee
Datum van start van productie	23/18
Datum van einde van productie	-
Beladingsversie	XL
Extra informatie	

# Base de données européenne sur les produits

Les informations ne seront visibles qu'après le 1<sup>er</sup> mai 2021 et le début de la livraison des produits.



# Fiche d'information sur le produit

La nouvelle fiche d'information sur le produit est générée dans la base de données EPREL, sur la base des informations communiquées par les fournisseurs.

Les distributeurs de pneumatiques et de véhicules sont tenus d'imprimer cette fiche d'information et de la remettre à l'utilisateur final, uniquement si celui-ci en fait la demande.

## Productinformatieblad

### Regelgeving (EU) 2020/740

Handelsnaam of handelsmerk	Bandenmerk
Commerciële typeaanduiding	WINTER 2020
Bandentypeaanduiding	871455555889
Maataanduiding	225/45 R 17
Beladingsindex	94
Snelheidssymbool	V
Brandstofefficiëntieklasse	C
Klasse grip op nat wegdek	D
Rolgeluidemissieklasse	B
Rolgeluidswaarde	71
Sneeuwband	Ja
Band met grip voor ijs	Nee
Datum van start van productie	23/18
Datum van einde van productie	-
Beladingsversie	XL
Extra informatie	

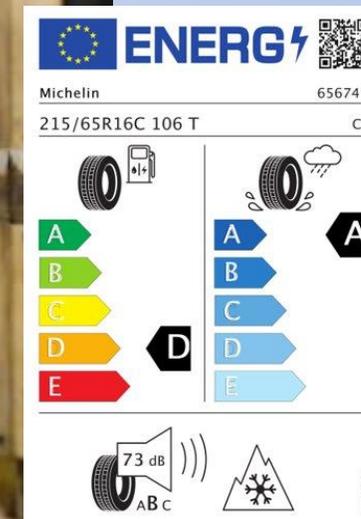
Informations supplémentaires qui seront ajoutées à la nouvelle étiquette :

- **Date de début de la production**
- **Date de fin de la production**

Établi en plusieurs langues par EPREL et disponible en téléchargement  
La présentation peut être personnalisée par le fournisseur.

# Obligations des fournisseurs de pneumatiques (manufacturiers et importateurs)

- **Pneus C1, C2 et C3 fournis sur le marché** : label du pneu (étiquette sous forme d'autocollant ou imprimée) et fiche d'information sur le produit
- **La publicité visuelle** pour un pneu spécifique doit afficher le label du pneu.
- **Le matériel promotionnel** pour un pneu spécifique doit afficher le label du pneu.
- Les fournisseurs doivent télécharger les informations requises dans la **base de données européenne EPREL** avant la mise sur le marché d'un pneu.
- **Pour tous les pneumatiques produits après le 1er mai et mis sur le marché après le 1er mai 2021, les données doivent être introduites dans la base de données EPREL avant que le pneumatique ne soit mis sur le marché.**
- **Pour tous les pneumatiques produits entre le 25 juin 2020 et le 30 avril 2021, les informations doivent être saisies dans EPREL avant le 30 novembre 2021.**



# Obligations des distributeurs de pneumatiques

L'objectif de la Commission européenne est de rendre les informations figurant sur l'étiquette européenne plus visibles pour l'utilisateur final.

Les distributeurs de pneumatiques sont tenus de respecter les obligations suivantes à compter du **1<sup>er</sup> mai 2021** :



**Dans le point de vente, le nouveau label doit être clairement visible** pour toute forme d'achat. La fiche d'information sur le produit est accessible par le biais d'un code QR figurant sur l'étiquette du pneu. Ce code QR renvoie vers le site Internet d'EPREL qui propose la fiche sous format numérique ou imprimée, si le client la demande.  
**L'utilisateur final doit être informé des indices de performance avant de procéder à l'achat des pneus.**



L'étiquette autocollante doit toujours être apposée sur les pneus présents physiquement **dans le point de vente**. Si les pneus ne sont **pas présents physiquement** au moment de la vente, une copie du label est remise à l'utilisateur final (par exemple, gestionnaire de flotte) sous forme électronique ou imprimée, et ce avant la vente.



Une version électronique ou imprimée du label doit **apparaître dans les publicités ou autre documentation promotionnelle**.  
Si la publicité visuelle indique le prix de ce type de pneu, le label doit apparaître à proximité de l'indication du prix.

NOTE : sous forme d'affichage imbriqué



**YOKOHAMA**

**MICHELIN**

**GOODYEAR**

**Continental**

**TOYOTA TIRES**

**HANKOOK**

**PIRELLI**

**BRIDGESTONE**

**VREDESTEIN**

BESPAAR  
BESCHERM  
VERFRAAI





Product Information Sheet

ENERGY

ENERGY

YOKOHAMA

MICHELIN

GOODYEAR

Continental

TOYOTA TIRES

HANKOOK

PIRELLI

BRIDGESTONE

VREDESTEIN

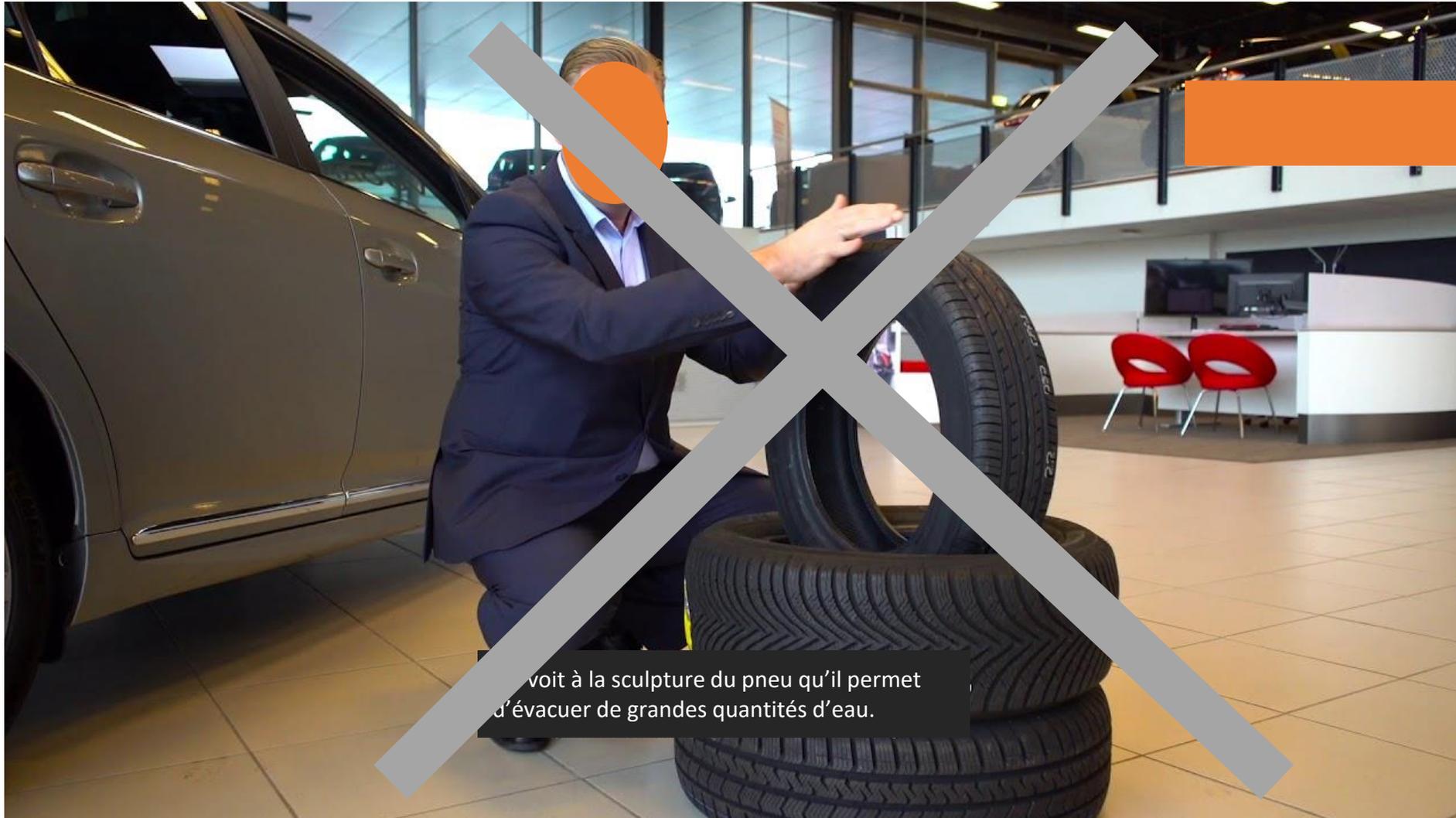
BESPAAR  
BESCHERM  
VERFRAAI

PANHA



# Obligations des fournisseurs et distributeurs de véhicules

- Lorsque les utilisateurs finaux ont l'intention d'acheter un véhicule neuf, les fournisseurs et distributeurs de véhicules fournissent à ces utilisateurs finaux, avant la vente, le label relatif aux pneumatiques proposés avec le véhicule ou montés sur le celui-ci, ainsi que la documentation technique promotionnelle pertinente, et veillent à ce que la fiche d'information sur le produit en question soit disponible.



voit à la sculpture du pneu qu'il permet  
d'évacuer de grandes quantités d'eau.



# Internet 2020/740

Reifenmaße ⓘ  
205 ▾ 55 ▾ R16 ▾  
Fahrzeugtyp  
Alle ▾



Wir haben 160 passende Reifen für Ihr Fahrzeug gefunden!

## Productinformatieblad

### Regelgeving (EU) 2020/740

Handelsnaam of handelsmerk	Bandenmerk
Commerciële typeaanduiding	WINTER 2020
Bandentypeaanduiding	8714555555889
Maataanduiding	205/55 R 16
Beladingsindex	91
Snelheidssymbool	V
Brandstofefficiëntieklasse	B
Klasse grip op nat wegdek	B
Rolgeluidemissieklasse	B
Rolgeluidswaarde	72
Sneeuwband	Ja
Band met grip voor ijs	Nee
Datum van start van productie	23/18
Datum van einde van productie	-
Beladingsversie	-
Extra informatie	

Marque du pneu  
WINTER 2020  
205/55 R16 91V

PKW-Ganzjahresreifen  
TL



Fiche d'information sur le produit



**ENERG**

Bandenmerk 8714692343889

205/55 R 16 91 V C1

A	A
B	B
C	C
D	D
E	E

72 dB ABC

2020/740



PKW-Ganzjahresreifen  
TL



C B 70

★★★★★ (41)

Auto Bild 39/2020  
\* vorbildlich (2. Platz)\* (mehr)

Empfehlung

63,81 €

Details

Zur Bestellung

Stationär bestellen ab 63,81 €

# Vue d'ensemble (5-15-50)

Il existe davantage de critères que les 5 mentionnés sur l'étiquette.

- Quelles informations ces étiquettes contiennent-elles ou pas ?
- L'étiquette fournit des informations quant à l'efficacité en carburant, à l'adhérence sur sol mouillé, au bruit extérieur, à l'adhérence sur la neige et la glace.
- Elle n'inclut pas des critères importants tels que la résistance à l'aquaplanage, la maniabilité et le freinage sur sol sec et la stabilité à haute vitesse.

Les experts en pneumatiques commencent là où d'autres s'arrêtent.



L'étiquetage européen des pneumatiques spécifie 5 critères.



Les tests publiés par les magazines spécifient 15 critères.

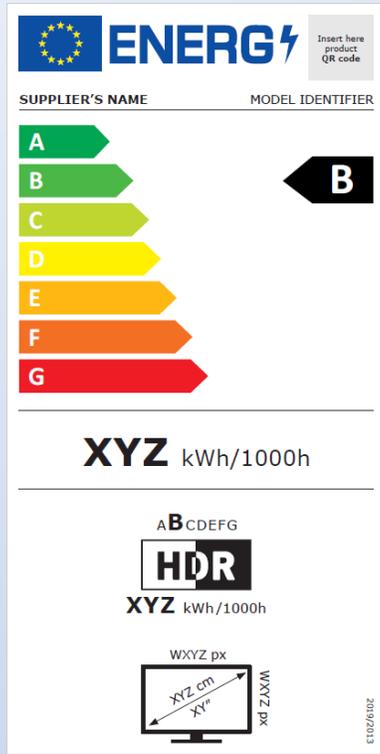


Les fabricants de pneumatiques spécifient plus de 50 critères.

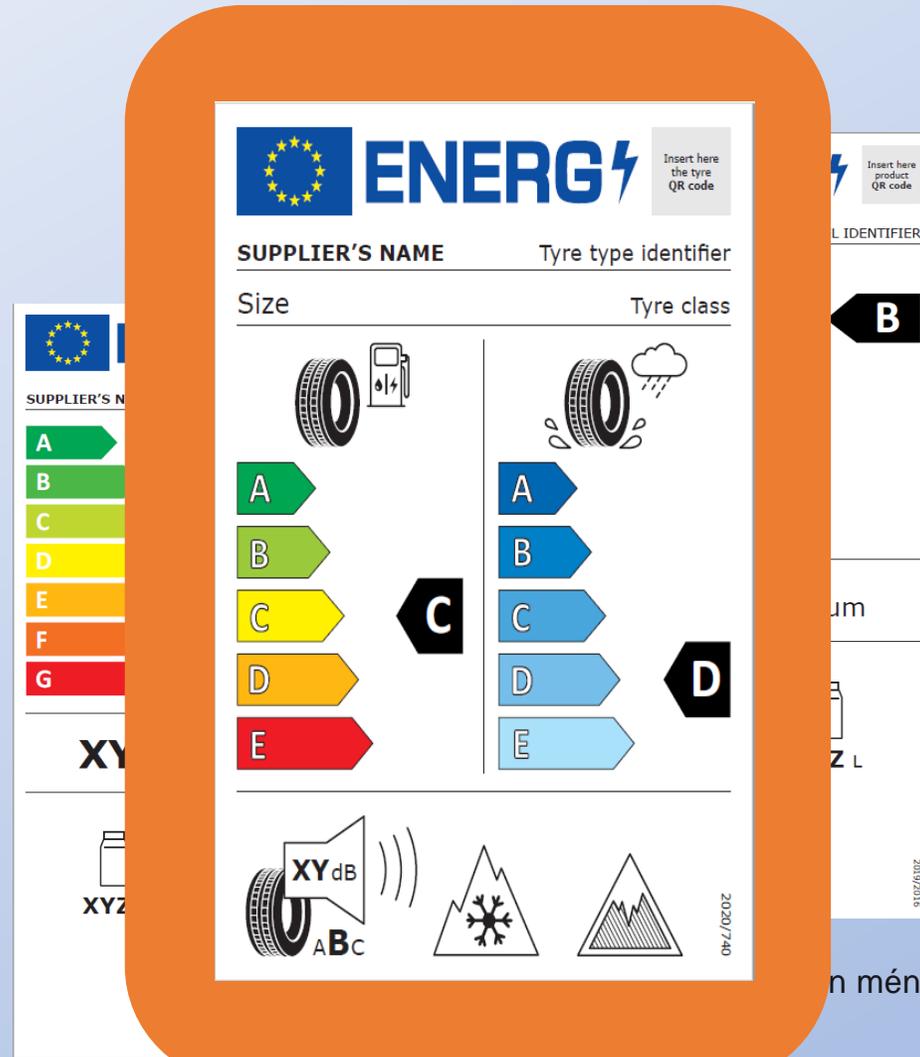


Synthèse

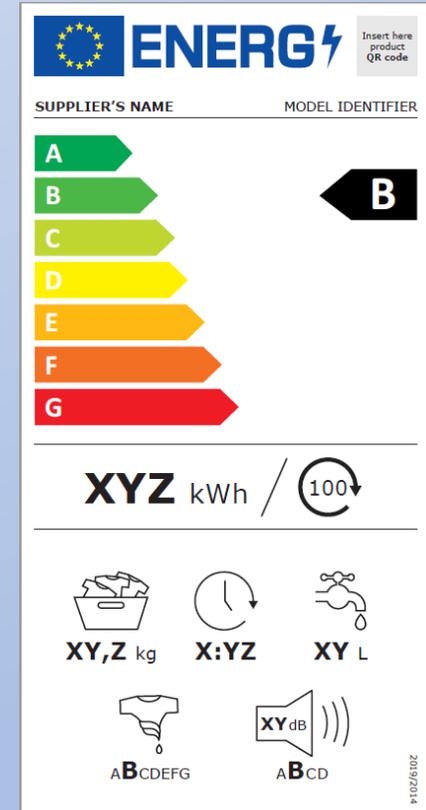
# AUTRES LABELS EUROPÉENS



Dispositifs d'affichage électroniques



Appareils de réfrigération



Lave-linge ménagers

# Le nouveau label européen des pneumatiques – résumé

1. Entrée en vigueur le **1<sup>er</sup> mai 2021**
2. Aucune modification quant aux indices de performance les plus élevés. La classe D sera également utilisée.
3. C3 (pneus pour véhicules utilitaires) ajouté à la responsabilité des fournisseurs
4. L'adhérence sur la neige et le verglas (C1 uniquement) comme nouveau critère
5. Le bruit de roulement externe est représenté par les lettres A, B et C au lieu d'ondes sonores.
6. L'étiquette doit apparaître sur toutes les formes d'achat, y compris lorsque le pneu n'est pas présenté physiquement dans le magasin et lorsqu'il est vendu en ligne ou à distance.
7. Les publicités visuelles (pour un type de pneu spécifique) et la documentation technique promotionnelle doivent afficher l'étiquette dans son entièreté.
8. La fiche d'information sur le produit est une nouvelle exigence. Instauration d'une base de données sur les produits avec des entrées par « type de pneumatique » qui sont liées à l'étiquette par un code QR
9. Les valeurs mesurées ou simulées doivent être saisies par le fournisseur dans la base de données afin de générer un code QR.
10. Le fournisseur doit encoder la documentation technique pour la surveillance du marché dans une partie protégée de la base de données (protocoles d'essai, de classification, de mesure).
11. Le fournisseur/distributeur du véhicule est tenu de fournir le label pour les pneus montés avant la vente.
12. Perspectives : il est possible que le champ d'application soit élargi [ultérieurement] pour inclure progressivement le rechapage, le rendement kilométrique et/ou l'usure comme nouveaux paramètres.

Plus d'infos :  
[pneuband@traxio.be](mailto:pneuband@traxio.be)

# Arguments de vente

*"J'ai une offre qualitative pour vous basée sur la sécurité, les économies de carburant et le bruit de roulement"*

*"Je peux vous montrer les différences de distance de freinage et d'économie de carburant"*

*"La sécurité est quand-même le plus important, non?"*

*"Les économies lors de l'utilisation sont plus importantes que le prix d'achat"*

*«Économiser du carburant entraîne une réduction d'émissions CO2 et est donc meilleur pour l'environnement»*

*"Quelles sont vos exigences concernant les propriétés sur le label?"*  
*«Quelles sont vos exigences concernant les propriétés qui ne figurent pas sur l'étiquette »*

*Saviez-vous que ne quelques pneus ont un label AA ou AB?*



Questions ?